

933392

G:3732

31 MAI 2012

AB MAT

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 €  
Siège Social : ZAC de Frégy – 77610 FONTENAY TRESIGNY  
312 479 017 – RCS MEAUX

**ACTE CONSTATANT**  
**LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 30 AVRIL 2012**

**Les soussignés :**

➤ **Monsieur Wissem DAGHARI**

Associé  
Demeurant 25 rue d'Ourceaux  
77610 MARLES EN BRIES  
Propriétaire de 250 actions, ci

250 actions

➤ **Madame Samantha THOMASSIN épouse DAGHARI**

Associée  
Demeurant 25 rue d'Ourceaux  
77610 MARLES EN BRIES  
Propriétaire de 250 actions, ci

250 actions

=====

**Total des actions composant le capital social**

**500 actions**

Seuls associés de la Société **AB MAT**, désignée en tête des présentes, détenant ensemble 500 actions de 74 € chacune, soit la totalité des actions émises par ladite Société,

En présence de **Monsieur Benjamin BOYER**, Président,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de Commerce et de l'article 15 des Statuts, les décisions unanimes suivantes relatives :

- à la démission du Directeur Général,
- à la démission du Président,
- à la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- à la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Les associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission de **Monsieur Wissem DAGHARI** de son mandat de Directeur Général à effet de ce jour et décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

**DEUXIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité :

- prennent acte de la démission de **Monsieur Benjamin BOYER** de son mandat de ~~Président à effet de ce jour et reconnaît ladite démission comme régulière ;~~

BB DW 80

- décident de nommer en remplacement du Président démissionnaire :

➤ **Monsieur Wissem DAGHARI**

Né le 22 mars 1976 à AUBERVILLIERS (93)

De nationalité française

Demeurant 25 rue d'Ourseaux – 77610 MARLES EN BRIE

à compter de ce jour et, en application des dispositions de l'article 17 des Statuts, pour toute la durée de la Société.

**DEUXIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seings privés, constatant les décisions unanimes des associés en date du 30 avril 2012 sera :

- transmis par le Président au Commissaire aux Comptes de la Société, dans les plus courts délais,
- déposé en deux originaux au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux,
- mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, quatre originaux des présentes sont remis au Président qui le reconnaît.

Fait à Fontenay Trésigny  
Le 30 avril 2012  
A dix-huit heures  
En quatre originaux

**Monsieur Wissem DAGHARI**



**Madame Samantha DAGHARI**



**Monsieur Benjamin BOYER**

